



ZÉRO RESPECT => ZÉRO TOLÉRANCE

**NE PAS RAMASSER
LES DÉJECTIONS CANINES C'EST**

135 €*
VRAIMENT !

*Amende forfaitaire majorée à 375€ selon l'article R634-2 du code pénal.

TOUTES LES INFOS UTILES POUR UN CHIEN HEUREUX EN VILLE SUR DIJON.FR

La ville de Dijon améliore l'hygiène et la qualité de vie.



dijon.fr

